Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212002497-20240102-2024-001-bb-Al

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/01/2024 MAIRIE DE PROPRIANO



Propriano, le 02 janvier 2024

ARRETE Nº 2024-001 Portant transfert de la licence Nº 4

- Le Maire de la Commune de Propriano;
- Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-3 et L.2213-6 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code des transports, notamment ses articles L.3121-1, L.3121-11-1, et R.3121-5;
- Vu la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014, relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;
- Vu le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public de personnes ;
- Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports
- Vu l'arrêté municipal en date du 05 décembre 2023 fixant le nombre d'autorisations de stationnement de taxis et réglementant leur activité sur la Commune ;
- Vu l'arrêté initial de création de l'Autorisation de Stationnement de taxis N° 4 en date du 21 août 1973;
- Vu l'arrêté municipal d'attribution de la licence de taxi N° 4 en date du 26 septembre 2014 à Madame Valérie CHAVAGNAC née DARNAUD;
- Vu le courrier en date du 21 décembre 2023 de Madame Valérie CHAVAGNAC informant la Commune du transfert de la licence de taxi N° 4 à Monsieur Thomas DARNAUD;
- Vu le courrier en date du 21 décembre 2023 de Monsieur Thomas DARNAUD informant la Commune de son intention de
- Vu la promesse de cession de place sous seing privé entre Madame Valérie CHAVAGNAC et Monsieur Thomas
- Vu la carte professionnelle de conducteur de taxi obtenu par Monsieur Thomas DARNAUD le 22 juin 2022 émanant de la Préfecture d'Ajaccio;
- Vu le certificat d'immatriculation au nom de Thomas DARNAUD en date du 19 décembre 2023, pour le véhicule de marque : SKODA SUPERB, immatriculé : GT-690-CL.

ARRETE

-Article 1er: Monsieur Thomas DARNAUD né le 28 mai 1985 à VERSAILLES, demeurant : 5, SANTA-GIULIA--20110 PROPRIANO, est autorisé à exercer la profession de chauffeur de taxi pour une période indéterminée et à exploiter la licence de taxi N° 4 en lieu et place de Madame Valérie CHAVAGNAC, à compter de son inscription définitive au Répertoire de la Chambre des Métiers, avec son véhicule de marque SKODA SUPERB immatriculé sous le numéro : GT-690-CL lui appartenant, afin d'entreprendre un service de taxi.

-Article 2 : Ce véhicule taxi est autorisé à stationner sur l'emplacement réservé au stationnement des taxis (côté Mairie-

-Article 3 : Le véhicule de Monsieur Thomas DARNAUD devra avoir l'indication visible de la Commune de Propriano. Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité

-Article 4 : La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation

-Article 5 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Tals citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212002497-20240102-2024-001-bb-Al

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/01/2024

Article 6 : Le Maire de la Commune de Propriano, Monsieur le Préfet de Sartène, Monsieur le Président de la Chambre des Métiers, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, sont chargés chacun en ce qui le concerne

Fait à Propriano, le 02 janvier 2024 Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/01/2024



Propriano, le 02 janvier 2024

PARC DES TAXIS DE LA VILLE AUTORISATION Nº 4

PROPRIETAIRE DU VEHICULE:

NOM: Monsieur Thomas DARNAUD

DATE ET LIEU DE NAISSANCE: 28 mai 1985 à VERSAILLES (78)

DOMICILE: 5 SANTA-GIULIA-20110 PROPRIANO.

<u>TAXI</u>

MARQUE: SKODA SUPERB

TYPE: MIOSKDVP0824957

N° D'IMMATRICULATION: GT-690-CL

EST AUTORISE à stationner avec son véhicule immatriculé : GT-690-CL sur l'emplacement réservé au stationnement des taxis (côté Mairie-Avenue Napoléon III).

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI